

COMMUNE D'ETROEUNGT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2024

Le Conseil Municipal d'Etrœungt s'est réuni à la Mairie d'Etrœungt pour la séance du mardi 3 décembre 2024 à 20H00, sur convocation en date du 27 novembre 2024, et sous la Présidence de Monsieur Vincent **JUSTICE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Vincent **JUSTICE** Maire, Bernadette **GRANDIN** Ajointe, Jérôme **MAIRESSE** Adjoint, Magali **NOULÉ**, Frédéric **EVARD**, Laëtitia **PAINCHART**, François **DESENCLOS**, Anne-Sophie **COUVREUR**, Alexis **DE KERLE**, Aurélie **GARIN**, Guillaume **SOUDRY** Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : José **PRISSETTE**
Nathalie **MILAN**
Alexandra **GÜLER**
Sophie **MONGE**

PROCURATIONS : José **PRISSETTE** donne procuration à Alexis **DE KERLE**
Nathalie **MILAN** donne procuration à Jérôme **MAIRESSE**
Alexandra **GÜLER** donne procuration à Laëtitia **PAINCHART**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Alexis **DE KERLE**

ORDRE DU JOUR :

- Création d'un emploi non permanent
- Suppression d'une régie
- Délibération pour la loi APER
- Convention du Gîte AGGE
- Choix du prestataire pour l'audit énergétique de la salle des Fêtes dans le cadre du fond chène
- Fonds de concours S.E.A.A
- Demande de subvention exceptionnelle
- Compte rendu du conseil d'école
- Questions diverses

SUPPRESSION D'UNE REGIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la mise en place du système de paiement PAYFIP pour la régie cantine, il ne sera plus possible d'accepter les paiements par carte bancaire. Le contrat du TPE étant résilié au 31 décembre, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant la prestation de service de vente des photocopies. Il est proposé la gratuité limitée à une dizaine de photocopies par an et par famille résidant dans la commune et de mettre en place un registre pour le suivi de la prestation. Le montant faible perçu en espèces pour les photocopies posera problème pour être déposé en compte.

Après délibération, le conseil municipal décide par 14 voix pour la gratuité limitée à une dizaine de photocopies par famille et la mise en place d'un registre.

DELIBERATION POUR LA LOI APER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la loi APER, les communes peuvent définir des Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAER). La loi prévoit que le Parc soit concerté et rende un avis sur le projet de zonage.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de carte préétablie de notre commune afin de définir les zones d'accélération des Energies Renouvelables.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de travailler sur la définition des zones en commission en date du 17 décembre 2024.

CONVENTION ANNUELLE DU GITE RURAL

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de délibérer sur le montant du loyer appliqué à l'AGGE (Association pour la Gestion du Gîte d'Etrœungt), en ce qui concerne le gîte de groupe du Moulin.

Ce loyer s'élèvera donc à la somme de 3.500,00 € pour 2025 (soit 5 fois 700,00€) contre 3.200,00€ (5 fois 640,00€) en 2024. Concernant les frais d'entretien et des charges, la commune percevra annuellement de l'AGGE la somme de 7100 euros par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, par 14 voix pour augmenter le loyer annuel du gîte pour l'année 2025, correspondant à la somme équivalente à 5 week-end complets et de fixer le montant des charges et d'entretien à 7100 euros.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'AUDIT ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FÊTES DANS LE CADRE DU FONDS CHÊNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée 3 devis émanant de prestataires susceptibles de réaliser l'audit énergétique de la salle des fêtes.

Après délibération, le conseil municipal décide par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme Laëticia PAINCHART et Mr François DESENCLOS) de choisir la société ECOBAT INGENIERIE dont le montant du devis s'élève à 6618€ TTC (prix avec options).

FONDS DE CONCOURS SEAA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il reste 6600€ du fonds de concours du SEAA à utiliser sur les projets relatifs à l'économie d'énergie. Il propose d'utiliser le fond de concours du SEAA sur les projets à venir.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'utiliser cette somme pour les projets à venir.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier émanant du collège Renaud-Barrault d'Avesnelles dont les élèves des classes de 6^{ème} participent à un voyage en immersion linguistique en centre d'activités dans le Pas-de-Calais. Le collège nous sollicite de verser une subvention pour 2 élèves de notre commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser aux élèves participant à ce voyage une subvention d'un montant de 50 euros par élève.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir, la gestion de l'agence postale et le service fêtes et cérémonies, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer à compter du mois de janvier 2025 un emploi non permanent relevant de la catégorie C recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois à raison de 27h par semaine. L'agent devra justifier d'un BTS Animation ou équivalent.

Après délibération, le conseil municipal décide par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Bernadette GRANDIN, Mme Laetitia PAINCHART et Mme Alexandra GÜLER) de créer cet emploi non permanent de 27h par semaine pour une durée de 12 mois.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 5 NOVEMBRE 2024

Présentation du nouveau comité de parents d'élèves
Bilan financier de la coopérative scolaire
Sécurité de l'école
Mise à jour et adoption du règlement intérieur
Fonctionnement de l'école
Etat des effectifs et projection pour l'année prochaine
Projet d'école et actions pédagogiques à venir
Projets des parents d'élèves

INFORMATIONS DIVERSES

- Etrœungt fait partie des 8 communes lauréates suite à l'appel à projet du Parc pour des plantations de haies et d'arbres qui seront réalisées au printemps 2025.
- La réception des travaux de la chaufferie est prévue le 4 décembre. L'inauguration aura lieu au printemps.
- Vendredi 6 décembre : 20h - concert à l'église avec le Cœur de l'Avesnois
- Repas de la St Eloi
- Loto
- Marché de Noël
- Marche à l'étoile
- Vœux du Maire le 6 Janvier 2025

Le prochain conseil municipal se tiendra au mois de Février 2024.
La séance est levée à 22h06.

